
Règles de procédure

1. Chaque membre en règle a le droit de se présenter et de voter à l'assemblée générale annuelle (AGA). Les membres qui ne peuvent être présent.e.s peuvent se faire représenter par procuration en signant le formulaire ci-dessous. Cette procuration peut être révoquée en tout temps.
2. Le formulaire doit parvenir au secrétariat permanent de la SQEP,

Par courrier régulier _____

ou

Par courriel _____

À l'attention de :

M. Laval Villeneuve, adjoint administratif

25, rue Thomas-Lapointe

Terrebonne (Québec)

J6W 3M8

Destinataire : Info@SQEP.ca

Objet : Procuration – AGA 2024

Procuration

Par la présente, le(la) soussigné(e), membre en règle de la Société québécoise d'évaluation de programme,

(Nom du membre)

Nomme

(Nom du membre)

ou à défaut de celui(elle)-ci tout membre du Conseil d'administration ,

mandataire du soussigné(e) aux fins d'assister à l'Assemblée générale annuelle des membres, laquelle aura lieu tel qu'indiqué dans l'avis de convocation et à toute continuation de cette assemblée, en cas d'ajournement et d'y agir en son nom et pour son compte avec le même pouvoir que si le(la) soussigné(e) assistait en personne à cette assemblée ou à sa continuation, en cas d'ajournement.

Signature du membre

Date